RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST

be 2018
be.brussels
élections communales
gemeenteraadsverkiezingen

FORMULAIRE P2

CERTIFICAT DE SEJOUR TEMPORAIRE A L'ETRANGER
(pour des raisons privées)

ELECTIONS COMMUNALES DU |__|__| . |__|__| . 20|__|__|
(Code Electoral Communal Bruxellois, article 42bis, §1, 7°)

a) Vous êtes électeur et vous ne pouvez pas vous rendre au bureau de vote le jour des élections communales parce-que vous séjournez temporairement à l'étranger pour des raisons privées.

Dans ce cas, vous devez demander à un autre électeur de **voter à votre place** (votre mandataire), **par procuration**. Le bourgmestre (ou son délégué) de la commune où vous êtes inscrit certifie le séjour temporaire à l'étranger pour raisons privées au moyen du présent document. Vous présentez au bourgmestre (ou son délégué) les pièces justificatives de votre séjour à l'étranger pour raisons privées

b) Vous devez introduire votre demande auprès du bourgmestre (ou de son délégué) au plus tard le jour qui précède le jour des élections.

c) Pour voter en votre nom le jour du scrutin, le mandataire se présente au bureau de vote où vous êtes convoqué. Le mandataire devra donc éventuellement se rendre dans un bureau de vote différent de celui auquel il est lui-même convoqué. **Le mandataire doit être muni** :

- de sa convocation et de celle de son mandant (qui seront toutes deux estampillées),
- de sa carte d'identité,
- du formulaire de procuration (P1) **et** du présent formulaire P2

1. Données relatives à la personne qui donne procuration

Nom : |__|__|__|

2. Déclaration du bourgmestre (ou de son délégué)

Je certifie que l'électeur dont les éléments d'identification sont mentionnés ci-dessus se trouve dans l'impossibilité de voter le l__l__l . l__l__l . 20l__l__l. L'électeur a démontré au moyen de pièces justificatives être en séjour temporaire à l'étranger à la date des élections.

Le bourgmestre (ou son délégué) de la commune de : ……..……
Nom : l__l__l__